

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2244

22 août 2014

SOMMAIRE

Advent Cartagena & Cy S.C.A.	107706	DB PEP V	107673
Altus Group S.à r.l.	107678	Demoulling & CIE SARL	107672
Atlanta Renewables S.à r.l.	107698	Dinas Invest & Finance Corp S.A.	107673
Biotoscana Investments & Cy S.C.A.	107706	DnB Reinsurance S.A.	107674
Bormont S.à r.l.	107675	Duaruz Investments S.à r.l.	107678
Caféforum S.à r.l.	107669	Duktus S.A.	107678
Cafruta S.A.	107669	Focus Investment	107666
Can't Stop	107669	Focus Investment	107666
Can't Stop	107671	Guarulhos S.à r.l.	107670
Carpe Diem International S.A.	107670	HayFin DLF (Europe) Luxco 1 S.à r.l. ...	107674
Casa del Bambino S.à r.l.	107671	HayFin DLF (Europe) Luxco 2 S.à r.l. ...	107677
Challenge S.à r.l.	107670	JCS Holding S.A.	107705
CHORUS Infrastructure Fund S.A. SICAV-SIF	107671	JFK S.à r.l.	107710
Citco REIF Services (Luxembourg) S.A.	107669	Leon Investment S.A.	107711
Clerville Fund S.C.A., SICAV-SIF	107672	Pilote S.A.	107667
Cooper Holdings S.à r.l.	107668	Pria S.à r.l.	107667
CORSAIR (Luxembourg) N°11 S.A.	107671	Rizit International S.A.	107668
Craft Connection S.A.	107686	Roba S.A.	107668
Crystal Onyx S.à r.l.	107674	Safety Invest S.A.	107667
Dasos Timberland Fund I	107673	S.C.I. Scheidberg	107666
Dasos Timberland Fund II	107672	S.F. Consulting S.A.	107668

Focus Investment, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 127.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.094.

Auszug aus der Beschlussfassung der Ordentlichen Generalversammlung vom 13. Juni 2014

- Die Amtsniederlegung von Herrn Pascal Wagner als Geschäftsführer, mit Wirkung zum 10.03.2014, ist angenommen.
- Als sein Nachfolger wird Herr Nicolas Gérard, Angestellter, geboren am 20. April 1981 in Libramont-Chevigny (Belgien), mit geschäftlicher Anschrift in 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg zum 10.03.2014 als neuer Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt.

Luxemburg, den 13.06.2014.

FOCUS INVESTMENT S.À R.L.

Référence de publication: 2014083724/15.

(140098599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Focus Investment, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 127.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.094.

Die neue Berufsadresse von Frau Theresa D. Shelton lautet:

1800 Larimer Street

Suite 2200

Denver, CO 80202

United States of America

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 13.06.2014.

FOCUS INVESTMENT S.À R.L.

Référence de publication: 2014083725/16.

(140098599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

S.C.I. Scheidberg, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-6773 Grevenmacher, 8, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg E 674.

EXTRAIT

Suite au décès de Madame Nicole DEROBERT, en son vivant retraitée, née à Bellegarde (France) le 7 janvier 1926 (numéro d'identité: 1926 01 07 189), ayant demeuré en dernier lieu à L-6773 Grevenmacher, 8, rue du Pont, décédée «ab intestat» à Luxembourg, le 14 avril 2013,

il résulte d'un acte de partage reçu en date du 5 mars 2014 par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 mars 2014, relation: LAC/2014/10814 que les trente-neuf mille huit cent sept (39.807) parts de la prédite société S.C.I. SCHEIDBERG avec siège social à L-6773 Grevenmacher 8, rue du Pont, RCS Luxembourg E numéro 674, sont désormais détenues comme suit:

1. - Monsieur Carlo CLASEN, né à Thionville (France),
le 16 mars 1924: vingt-neuf mille quatre cent cinquante-huit parts (29.458)
2. - Monsieur Hubert CLASEN, dirigeant de société,
né à Luxembourg, le 22 juin 1951: dix mille quatre-vingt-neuf parts (10.089)
3. - Madame Françoise CLASEN, sophrologue,
née à Luxembourg, le 27 mars 1955: deux cent soixante parts (260)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 juin 2014.

Référence de publication: 2014084081/23.

(140099043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Pilote S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 181.240.

EXTRAIT

- Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 23 janvier 2014 que M. Rosario BUCARO, administrateur de la société a été nommé président du conseil d'administration de la société, pour la durée de son mandat en tant qu'administrateur,

- Me Florence SCHWARTZ, administrateur de la société, demeure désormais professionnellement au 20, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg.

- Me Emilie QUEREL, administrateur de la société, demeure désormais professionnellement au 20, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014084046/16.

(140099316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Safety Invest S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 184.061.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 28 janvier 2014

En date du 28 janvier 2014, le conseil d'administration de la Société a pris la résolution de nommer Deloitte Audit, une société anonyme, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B67895, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2014.

Safety Invest S.A.

Signature

Référence de publication: 2014084085/17.

(140099003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Pria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Renert.
R.C.S. Luxembourg B 164.906.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société tenue en date du 30 avril 2014:

- l'assemblée générale des associés a pris connaissance et approuve le rapport du Commissaire à la liquidation;
- l'assemblée générale des associés approuve le rapport du Liquidateur et les comptes de liquidation;
- l'assemblée générale des associés décide de donner décharge pleine et entière au Commissaire à la liquidation pour l'accomplissement de son mandat;
- l'assemblée générale des associés décide de donner décharge pleine et entière au Liquidateur pour l'accomplissement de son mandat;
- l'assemblée générale des associés prononce la clôture de la liquidation;
- l'assemblée générale des associés décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans, à partir de la date de la publication des présentes dans le Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, à 17, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014084051/21.

(140099203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Cooper Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 180.038.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014084434/9.

(140099708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Roba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 134.566.

Le Conseil d'Administration prend des éléments suivants:

- Le transfert du siège social du Commissaire aux Comptes, la société anonyme THE CLOVER. Le nouveau siège social est le suivant: Rue d'Arlon, 6 à L-8399 Windhof.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014084075/11.

(140099521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

S.F. Consulting S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 118.553.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 5 juin 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné la clôture de la liquidation pour absence d'actif de la société suivante:

- SF CONSULTING SA, avec siège social à L-1140 Luxembourg - 47, route d'Arlon, dénoncé en date du 20 septembre 2011,

Pour extrait conforme

Stéphanie GUERISSE

Le liquidateur

Référence de publication: 2014084083/14.

(140099531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Rizit International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5540 Remich, 38, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 85.439.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 4 avril 2012

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires a pris les résolutions suivantes

1. L'assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs:

Monsieur Ettore Rizzini, fabricant grossiste de bijoux, demeurant 5 chaussée des Wallons à B-4607 Dalhem;

Monsieur Yves Henriouille, représentant, demeurant 153, rue de la Station à B-1640 Rhode-St-Genèse;

Monsieur Yves De Pooter, représentant, demeurant 92 Frankrijklei B-2000 Antwerpen

jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'année 2016.

2. L'assemblée décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes Madame Nathalie Maquinay, demeurant 5, chaussée des Wallons à B-4607 Dalhem jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'année 2016.

Remich, le 12 juin 2014.

Pour extrait conforme

La société

Référence de publication: 2014084072/20.

(140099137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Can't Stop, Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 81-83, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 33.600.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014084442/9.

(140100006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Citco REIF Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 139.859.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Phill Williams.

Référence de publication: 2014084424/10.

(140099697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Caféforum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 16, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 182.722.

—
Résolutions de l'associé unique

- Mme Emmanuelle Favreau, gérant de société, née à La Roche Sur Yon (France), le 2 Février 1979, demeurant à L-2338 Luxembourg, 1 rue Plaetis, est nommée gérant de la société.

- Il en résulte que la société a deux gérants: Mme Emmanuelle Favreau et M. Fabrice Toussaint.

- La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Luxembourg, le 16 juin 2014.

Business Development SA

L'associé unique

Référence de publication: 2014084436/15.

(140100588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Cafruta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 19.096.

—
Extrait de la réunion du conseil d'administration de la société anonyme CAFRUTA S.A. tenue au siège social en date du 02 janvier 2013 à 15 h

Le Conseil d'Administration de la Société Anonyme, CAFRUTA S.A., prend à l'unanimité des voix la décision suivante:

Est nommé "Délégué à la gestion journalière" avec droit de signature pour l'activité autorisé à partir de ce jour, suite au départ à la retraite de Monsieur Raymond DAHM, de la Société Anonyme CAFRUTA S.A., et pour une durée indéterminée,

Monsieur Francis DEMESSE,

Demeurant professionnellement à Bertrange, route d'Arlon, L-8050 Bertrange

Bertrange, le 02.01.2013.

Pour extrait conforme

CACTUS S.A.

Représenté par Max LEESCH

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2014084437/20.

(140100079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Challenge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 67, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 116.705.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CHALLENGE S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014084451/12.

(140100302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Guarulhos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 63.961,00.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 136.844.

—
EXTRAIT

Les associés, dans leurs résolutions du 3 mars 2014, ont pris note de la démission de Madame Michelle DELFOSSE de ses fonctions de gérant de la société, avec effet au 1^{er} janvier 2014, et ont nommé comme nouveau gérant, avec effet à la même date:

- Monsieur Geoffrey AREND, licence en sciences de gestion, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, aux fonctions de gérant de catégorie B.

Luxembourg, le 16 juin 2014.

Pour GUARULHOS S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2014083776/17.

(140099202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Carpe Diem International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 144.613.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée a décidée de démissionner comme Administrateur avec effet le 1^{er} Juin 2014

Monsieur Edwin Richard de Pijper, né à Piershil (Pays-Bas), le 6 juin 1969, demeurant à NL-4241 XH Arkel, Stationsweg, 1, Pays-Bas

L'Assemblée a décidée de nommer comme Administrateur avec effet le 1^{er} Juin 2014

Monsieur Alexander CLAESSENS, économist, né 17 décembre 1951 à Wilrijk (B) avec adresse professionnelle 29 avenue Monterey L-2163 Luxembourg

L'Assemblée a décidée de nommer comme Commissaire aux Comptes avec effet le 1^{er} Juin 2014

MONTEREY AUDIT Sàrl,

ayant son siège social au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

L'Assemblée a décidée de mettre le siège social à 2163 Luxembourg 29 avenue Monterey

avec effet 1^{er} Juin 2014

Pour extrait Conforme

Luxembourg, le 1^{er} Juin 2014.

Référence de publication: 2014084446/21.

(140100534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Can't Stop, Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 81-83, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 33.600.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014084443/9.

(140100015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Casa del Bambino S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4660 Differdange, 10, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 171.187.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CASA DEL BAMBINO S.à r.l.
Fiduciaire des Classes Moyennes

Référence de publication: 2014084447/11.

(140100738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

CHORUS Infrastructure Fund S.A. SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Münsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 186.200.

Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung der CHORUS Infrastructure Fund S.A. SICAV-SIF

die am 15. April 2014 in Luxemburg stattfand:

Der Verwaltungsrat bestimmt Herrn Holger Götze, beruflich ansässig in der Prof.-Messerschmitt-Str. 3, D-85579 Neubiberg, aus seiner Mitte zum Vorsitzenden des Verwaltungsrats gemäß Art. 19 der Satzung der Gesellschaft.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 16. Juni 2014.

Für CHORUS Infrastructure Fund S.A., SICAV-FIS
Der Bevollmächtigte

Référence de publication: 2014084456/16.

(140100654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

CORSAIR (Luxembourg) N°11 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 90.447.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 13 juin 2014:

- Le mandat de FPS Audit S.à r.l. de 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L -1330 Luxembourg est terminé avec effet au 13 juin.

- Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l. de 19, rue Eugène Ruppert, L - 1026 Luxembourg, est nommé commissaire aux comptes de la société, avec effet au 13 juin 2014.

- Le nouveau mandat de Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015 statuant sur les comptes annuels de 2014.

Luxembourg, le 13 juin 2014.

Signatures
Un mandataire

Référence de publication: 2014084467/18.

(140099712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Clerville Fund S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 178.115.

Le rapport annuel révisé pour la période du 12 juin 2013 au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2014.

Pour le Conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2014084427/14.

(140099903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Dasos Timberland Fund II, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 174.645.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée Générale ordinaire en date du 10 juin 2014

En date du 10 juin 2014, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler PricewaterhouseCoopers en qualité de Réviseur d'Entreprise agréé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire en 2015.

Luxembourg, le 16 juin 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Dasos Timberland Fund II

CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014084484/16.

(140100258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Demoulling & CIE SARL, Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Hôtel Demoulling.

R.C.S. Luxembourg B 24.246.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 11 juillet 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

DEMOULLING SARL, avec siège social à Junglinster, 1, route d'Echternach, de fait inconnue à cette adresse, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 24246;

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Sarah VAZQUEZ-LOPEZ, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 27 juin 2014 au greffe de la VI^{ème} Chambre de ce Tribunal.

Luxembourg, le 5 juin 2014.

Pour extrait conforme

Maître Sarah VAZQUEZ-LOPEZ

Le liquidateur

1, rue Jean-Pierre Brasseur

L-1258 Luxembourg

Référence de publication: 2014084489/24.

(140099826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

DB PEP V, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 159.072.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle de la Société tenue le 4 juin 2014:

- La société KPMG Luxembourg S.à r.l., 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, numéro R.C.S. B149133, a été nommée en tant que réviseur d'entreprise agréé de la Société;

- Le mandat de KPMG Luxembourg S.à r.l. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2015 statuant sur les comptes annuels du 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 10 juin 2014.

Référence de publication: 2014084485/13.

(140100271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Dasos Timberland Fund I, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 146.125.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée Générale ordinaire en date du 10 juin 2014

En date du 10 juin 2014, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler PricewaterhouseCoopers Sàrl en qualité de Réviseur d'Entreprise agréé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire en 2015.

Luxembourg, le 16 juin 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Dasos Timberland Fund I

CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014084483/16.

(140100257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Dinas Invest & Finance Corp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 120.621.

—
Extrait des résolutions prises par les actionnaires en date du 30.05.2014

Les actionnaires prennent acte de la démission de:

- Madame Magali Fétique, administrateur, née le 1^{er} février 1981, résidant professionnellement au 42 Rue de la Vallée L-2661 Luxembourg.

Les actionnaires nomment comme administrateur:

- Monsieur Massimo Raschella, administrateur, né le 16 Avril 1978 à Differdange (Luxembourg), résidant professionnellement au 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

Les actionnaires prennent acte de la démission de:

- Monsieur Jean-Marie Bettinger, administrateur, né le 14 March 1973, résidant professionnellement au 42 Rue de la Vallée L-2661 Luxembourg.

Les actionnaires nomment comme administrateur:

Madame Estelle Wanssy, administrateur, née le 7th Juillet 1979 à Fresnes (France), résidant professionnellement au 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

La nouvelle adresse du Commissaire aux comptes, Veridice Sàrl, est la suivante: 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

Pour Dinas Invest & Finance Corp SA

Référence de publication: 2014084490/25.

(140099841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Crystal Onyx S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 4.171.575,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 171.346.

Le siège social de l'associé SouthEast Asia Renewable Solutions Ltd a changé et est désormais au 99, Des Vœux Road Central, 11th Floor, Dah Sing Life Building, Hong Kong, République Populaire de Chine.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2014.

Référence de publication: 2014084435/12.

(140100556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

HayFin DLF (Europe) Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 173.618.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 13 juin 2014:

- Est nommé gérant de classe B de la société pour une période indéterminée Mons. Eric-Jan van de Laar, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire Mons. Rolf Caspers, avec effet au 13 juin 2014.

Luxembourg, le 13 juin 2014.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014083800/15.

(140099220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

DnB Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 37.243.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 2 juin 2014

4^{ème} résolution

“L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'Administrateur de:

M. Bjorn Berg,

M. Roar Hoff,

Mr. Ole Christian Solberg

M. Carl Johan Wickmann

L'Assemblée décide d'élire Administrateur:

M. Egil HEILUND, demeurant professionnellement 40 Folke Bernadottes 5147 Bergen, Norvège.

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2014.

5^{ème} résolution

L'Assemblée décide de nommer: ERNST & YOUNG

en tant que Réviseur Indépendant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2014.»

Pour la société DnB Reinsurance S.A.

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014084492/23.

(140100226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Bormont S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Turi.

R.C.S. Luxembourg B 188.016.

STATUTS

L'an deux mille quatorze.

Le dix-huit juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Egidio MONTEFRANCESCO, industriel, demeurant à I-73043 Copertino, 32, Via Goldoni.
- 2.- Monsieur Andrea BORTONE, avocat, demeurant à I-73100 Lecce, Strada Esterna Arnesano.
- 3.- Madame Chiara-Maria MONTEFRANCESCO, employée privée, épouse de Monsieur Andrea BORTONE, demeurant à I-73100 Lecce, Strada Esterna Arnesano,
ici représentée par Monsieur Andrea BORTONE, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du juin 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la représentation et le commerce de produits d'Italie.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de «BORMONT S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Livange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Dans le cas de l'alinéa 2 le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant et, pour autant que les statuts le prévoient, aux autres héritiers légaux.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société,

trois mois après une mise en demeure signifiée aux gérants par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Toutefois, pendant le dit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, sous réserve de la prescription de la dernière phrase de l'art. 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures, soit par un tiers agréé par eux, soit par la société elle-même, lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres titres.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seings privés.

Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'art. 1690 du Code civil.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Art. 16. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

Souscription et libération du capital social

Les cent (100) parts sociales sont souscrites comme suit:

1.- Monsieur Egidio MONTEFRANCESCO, prénommé, cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur Andrea BORTONE, prénommé, vingt-cinq parts sociales	25
3.- Madame Chiara-Maria MONTEFRANCESCO, prénommée, vingt-cinq parts sociales	25
Total: cent parts sociales	100

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille Euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

- 1.- Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée:
Monsieur Egidio MONTEFRANCESCO, industriel, demeurant à I-73043 Copertino, 32, Via Goldoni.
- 2.- Est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée:
Monsieur Andrea BORTONE, avocat, demeurant à I-73100 Lecce, Strada Esterna Arnesano.
- 3.- La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.
- 4.- Le siège social de la société est établi à L-3378 Livange, rue de Turi.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. MONTEFRANCESCO, A. BORTONE, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 19 juin 2014. Relation: ECH/2014/1167. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 25 juin 2014.

Référence de publication: 2014089018/136.

(140106110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

HayFin DLF (Europe) Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 173.620.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 13 juin 2014:

- Est nommé gérant de classe B de la société pour une période indéterminée Mons. Eric-Jan van de Laar, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire Mons. Rolf Caspers, avec effet au 13 juin 2014.

Luxembourg, le 13 juin 2014.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014083801/15.

(140099133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Duktus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 67.266.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014084481/9.

(140099994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Duaruz Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 156.700,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 146.843.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DUARUZ INVESTMENTS SARL

Signatures

Référence de publication: 2014084493/11.

(140100160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Altus Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46a, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 187.989.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of the month of June.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Altus Group Limited, a company organized and existing under the laws of Canada, having its registered office at 33, Yonge Street, Suite 500, Toronto, Ontario M5E 1G4, Canada, registered with the Ministry of Government Services, Province of Ontario under number 1836221,

duly represented by Mrs. Mevlüde-Aysun TOKBAG, lawyer, Rechtsanwältin, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Canada on 22 May 2014,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the same with the registration authorities.

The appearing party Altus Group Limited, represented as here above stated, has requested the undersigned notary to state the following articles of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the relevant laws and the present articles of association:

Title I. Form - Name - Duration - Registered office - Purpose

Art. 1. Form - Name. There is hereby formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of "Altus Group S.à r.l." (the "Company") which will be governed by Luxembourg laws, in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), and by the present articles of association (the "Articles").

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members and to any other place in Luxembourg-City by means of a resolution of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

Art. 4. Corporate object. Within the limits of any granted authorizations, the object of the Company is to provide independent advisory and strategic services to third parties related to a proper valuation of their assets under management as well as any related services.

The object of the Company is furthermore the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The Company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group. It may open branches in Luxembourg and abroad. Furthermore, the Company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise. It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them. In addition, the Company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the Company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Title II. Corporate capital - Corporate units

Art. 5. Corporate capital. The subscribed corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) corporate units having a par value of one hundred twenty-five Euros (EUR 125.-) each, which has been entirely paid in.

Art. 6. Corporate units. Each corporate unit is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognize only one holder per corporate unit; in case a corporate unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that corporate unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Each corporate unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of corporate units in existence.

Art. 7. Transfer of corporate units. If the Company has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

In case of plurality of members, the corporate unit transfer inter vivos to nonmembers is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Company's corporate capital.

In case of a sole member, the corporate units of the Company are freely transferable to non-members.

In the case of the death of a member the corporate unit transfer to non-members is subject to the consent of the members representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the corporate units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

The Company may redeem its own corporate units.

Art. 8. Death - Suspension of civil rights - bankruptcy - insolvency. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the members will not entail the termination of the Company.

Art. 9. Creditors - Legal successors - Heirs. For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs of the members of the Company are allowed to seal assets or documents of the Company.

Title III. General meetings of members - Sole member

Art. 10. General meetings of members. Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and/or duly represented and voting.

The corporate capital and other provisions of these Articles may, at any time, be changed by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the corporate capital. The members may change the nationality of the Company by an unanimous decision.

If all of the members are present or duly represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Resolutions of members can, instead of being passed at a general meeting of members, be passed in writing by all the members.

Art. 11. Sole member. If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting of the members.

The decisions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Also, contracts entered into between the sole member and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Title IV. Administration

Art. 12. Board of managers. The Company shall be managed by one or several managers, who need not to be members of the Company. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers.

The managers are appointed and removed by a majority vote of the general meeting of members, which determines their numbers, powers, compensation and duration of their mandates.

Art. 13. Meetings of the board of managers. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing by letter, telefax or e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing by letter, telefax or e-mail another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing by letter, telefax or e-mail.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers, including at least one A manager, is present or duly represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or duly represented at such meeting.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

In case the Company is managed by a sole manager, such sole manager can validly pass resolutions while signing the relevant minutes.

Art. 14. Minutes of the meetings of the board of managers. The minutes of any meeting of the board of managers described in article 13 above shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by any two managers.

Art. 15. Powers of the board of managers. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or to any person or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board of managers shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be manager, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

In case of a sole manager, he shall exercise all the powers of the board of managers.

The board of managers shall sub delegate a part of its powers for specific aims to one or several ad hoc agents. The board of managers determinates the liabilities and remuneration (if any) of these said agents, the duration of their mandate as well as every other condition of their mandates.

Art. 16. Representation. Subject to the below paragraph 2, the Company is validly bound towards third parties by (i) the single signature of any A or B manager or, (ii) the joint signature of any C manager together with any A or B manager or (iii) the single or joint signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers of the Company.

Towards third parties, the Company may be validly bound in relation to the following actions and measures exclusively by the signatures of any two A managers:

1. Entry into any transaction, contract, commitment or arrangement which
 - (i) has a value or cost in excess of EUR 100,000.-;
 - (ii) is outside the ordinary course of business as mentioned in the first paragraph of article 4 of the Articles.
2. Any borrowing or incurrence of indebtedness for financial borrowings.
3. Provision of a guarantee, surety, indemnity or other support in respect of the obligations of any third party other than the affiliated companies.
4. Creation of any security over any assets of the Company.

Art. 17. Liability of the managers. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 18. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first January of each year and shall terminate on the thirty-first December of each year, except for the first accounting year, which commences on the date of incorporation of the Company and ends on the last day of December of the year two thousand fourteen.

Art. 19. Annual accounts - Interim dividends. The annual accounts are drawn up by the managers as at the end of each accounting year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Out of the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

The general meeting of members, upon recommendation of the managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members,
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Title V. Winding up - Liquidation

Art. 20. Winding up - Liquidation. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 21. Miscellaneous. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitional Disposition

The first accounting year of the Company shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on thirty-first December of the year two thousand fourteen.

Subscription and Payment

All the corporate units have been entirely subscribed by the company Altus Group Limited, prenamed, and have been fully paid up by a contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) corporate units having a par value of one hundred twenty-five Euros (EUR 125.-) each is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions listed in article 183 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-)

Resolutions of the sole member

The company Altus Group Limited, prenamed, represented as here above stated, holder of one hundred (100) corporate units having a par value of one hundred twenty-five Euros (EUR 125.-) each, representing the entire subscribed corporate capital of the Company, has immediately after the incorporation of the Company taken, in its capacity as sole member of the Company, the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
2. The number of managers is set at five (5);

3. The following persons are appointed as A managers for an unlimited period of time:

- Mrs. Liana TURRIN, born in Toronto, Ontario, Canada, on 24 August 1955, General Counsel and Secretary, residing professionally at 33, Yonge Street, Suite 500, Toronto, Ontario M5E 1G4, Canada;

- Mr. Robert K. RUGGLES III, born in Ware, Massachusetts, United States of America, on 3 December 1950, President, Research, Valuation & Advisory, United States of America, residing professionally at Harborside Financial Center, 902 Plaza 2, 9th Floor, Jersey City, NJ 07311, United States of America.

4. The following person is appointed as B manager, managing director and chief executive officer for an unlimited period of time:

- Mr. Taco BRINK, born in Amsterdam, Netherlands, on 19 February 1968, director, residing professionally at Newlands House, 40 Berners Street, London W1T 3NA, United Kingdom.

Mr. Taco BRINK, in his capacity as managing director of the Company, is appointed as applicant for the business license and vested with all the necessary powers in order to represent the Company in that respect.

5. The following persons are appointed as C managers for an unlimited period of time:

- Mr. Philip MAUEL, born in Ekeren, Belgium, on 16 October 1976, manager, residing at Tettingerstr. 7, 66706 PERL-Besch, Germany;

- Mr. Julien SPORGITAS, born in Ottignies, Belgium, on 13 February 1979, manager, residing at 6, rue Bellevue, L-1227 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le onzième jour du mois de juin.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire, de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Altus Group Limited, une société constituée et régie conformément aux lois de Canada, ayant son siège social au 33, Yonge Street, Suite 500, Toronto, Ontario M5E 1G4, Canada, inscrite au Ministère des Services gouvernementaux, Province de l'Ontario sous le numéro 1836221,

ici dûment représentée par Maître Mevlüde-Aysun TOKBAG, Rechtsanwältin, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé au Canada en date du 22 mai 2014,

ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, Altus Group Limited, représentée comme ci-avant indiqué, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et les présents statuts.

Titre I^{er}. Forme - Dénomination - Durée - Siège social- Objet social

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination sociale. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous le nom de «Altus Group S.à r.l.» (la «Société») laquelle sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés et en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision du conseil de gérance.

Il pourra être créé, par décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

En cas d'événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale de nature à compromettre les activités habituelles au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger. Cette mesure temporaire n'aura, toutefois, aucun effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, demeure une société de droit luxembourgeois.

Art. 4. Objet social. Dans les limites de toutes autorisations qui lui seraient accordées, la Société a pour objet de fournir les services de conseil indépendant et stratégique aux tiers dans le cadre de l'évaluation appropriée de leurs actifs sous gestion ainsi que tous services y relatifs.

La Société a en outre pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La Société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties. Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger. Par ailleurs, la Société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant. De plus, la Société aura pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libéré.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société reconnaît une seule personne par part; si une part est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme en étant le seul propriétaire dans les relations avec la Société.

Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif social et des bénéfices de la Société proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 7. Transfert de parts sociales. Si la Société compte au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En présence de plusieurs associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Si la Société n'a qu'un associé, les parts sociales sont librement cessibles à des non-associés.

En cas de décès d'un associé le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, cependant, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 8. Décès - Interdiction - faillite - Déconfiture. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 9. Créanciers - Ayant droits - Héritiers. Les créanciers, ayant droits ou héritiers des associés de la Société ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. Assemblée générale des associés - Associé unique

Art. 10. Assemblée générale des associés. Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'entière des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Sauf stipulation contraire contenue dans la Loi, les décisions de l'assemblée générale des associés dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et/ou dûment représentés et prenant part au vote.

Le capital social et d'autres dispositions des présents Statuts peuvent, à tout moment, être changés par la majorité des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société par une décision unanime.

Si tous les associés sont présents ou dûment représentés et s'ils confirment qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés.

Art. 11. Associé unique. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine de l'alinéa premier sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Titre IV. Administration

Art. 12. Conseil de gérance. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants sont désignés et révoqués par l'assemblée générale des associés votant à la majorité simple des associés de la Société, qui détermine leurs nombre, pouvoirs, rémunérations et durée des mandats.

Art. 13. Réunions du conseil de gérance. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance doit être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence doit être mentionnée dans la convocation. Cette convocation peut être écartée par l'accord écrit par lettre, télécopie ou e-mail de chaque gérant. Des convocations séparées ne sont pas requises pour des réunions individuelles tenues à des lieux et heures prescrites dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en donnant pouvoir à un autre gérant par écrit par lettre, télécopie ou e-mail.

Les votes pourront être également effectués par écrit par lettre, télécopie ou e-mail.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants, y compris au moins un gérant de catégorie A, est présente ou dûment représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou dûment représentés à cette réunion.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La réunion peut également être tenue uniquement par la conférence téléphonique. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

En cas de gérant unique, ce dernier peut valablement prendre des résolutions en signant les procès-verbaux y relatifs.

Art. 14. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance décrites à l'article 13 ci-dessus seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé une telle réunion.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les gérants ont le même effet que des résolutions votées en réunions des gérants. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 15. Pouvoirs du conseil de gérance. Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter tous actes d'administration et de disposition pour compte de la Société et dans l'intérêt de celle-ci.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de diriger la gestion journalière et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour une telle gestion et de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance, à toute autre personne ou à tout comité (dont les membres n'ont pas à être gérants) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne devra pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Si la Société n'a qu'un seul gérant, ce gérant unique exerce tous les pouvoirs attribués au conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 16. Représentation. Sous réserve du paragraphe 2 ci-dessous, la Société sera valablement engagée envers les tiers par (i) la signature individuelle d'un gérant de catégorie A ou B ou (ii) la signature conjointe d'un gérant de catégorie C ensemble avec un gérant de catégorie A ou B ou (iii) la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance de la Société.

Envers les tiers, la Société sera valablement engagée, en ce qui concerne les actions et mesures suivantes, exclusivement par les signatures des deux gérants de catégorie A:

1. Conclusion d'une transaction, d'un contrat, d'un engagement ou d'une convention:

(i) dont la valeur ou le coût est supérieur à EUR 100.000,-;

(ii) qui ne relève pas de l'expédition des tâches courantes telles que mentionnées au paragraphe premier de l'article 4 des Statuts.

2. Emprunt ou contraction d'un endettement dans le cadre d'emprunts financiers.

3. Fourniture d'une garantie, sûreté, indemnité ou de tout autre appui en rapport avec les obligations d'une partie tiers autre que les sociétés affiliées.

4. Création d'une sûreté grevant les actifs de la Société.

Art. 17. Responsabilité des gérants. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre, excepté pour le premier exercice social, lequel débute à la date de constitution de la Société et se terminera le dernier jour du mois de décembre deux mille quatorze.

Art. 19. Comptes annuels - Dividendes intérimaires. A la fin de chaque exercice, le conseil de gérance prépare les comptes annuels qui sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance,
2. ces comptes font apparaître un bénéfice y inclus les bénéfices reportés,
3. la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,
4. le paiement est effectué lorsque la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Titre V. Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution - Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des associés décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Art. 21. Divers. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents Statuts sera déterminé en concordance avec la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social débutera au jour de constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre de l'année deux mille quatorze.

Souscription et Paiement

Toutes les parts sociales ont été souscrites par la société Altus Group Limited, susmentionnée, et ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune, se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la Loi et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élèvent approximativement à la somme de mille euros.

Résolutions de l'associé unique

La société Altus Group Limited, susmentionnée, représentée comme indiqué ci-dessus, détenteur de cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société a immédiatement après la constitution de la Société pris, en sa qualité d'associé unique de la Société, les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
2. Le nombre de gérants est fixé à cinq (5);
3. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de catégorie A pour une durée indéterminée:

- Madame Liana TURRIN, née à Toronto, Ontario, Canada, le 24 août 1955, directrice juridique, demeurant professionnellement au 33, Yonge Street, Suite 500, Toronto, Ontario M5E 1G4, Canada;

- Monsieur Robert K. RUGGLES III, né à Ware, Massachusetts, Les Etats Unis d'Amérique, le 3 décembre 1950, Président, recherche, évaluation et services conseils, Les Etats Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au Harborside Financial Center, 902 Plaza 2, 9th Floor, Jersey City, NJ 07311, Les Etats Unis d'Amérique.

4. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de catégorie B, directeur général pour une durée indéterminée:

- Monsieur Taco BRINK, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 19 février 1968, directeur, demeurant professionnellement au Newlands House, 40 Berners Street, Londres W1T 3NA, Royaume-Uni.

Monsieur Taco BRINK, en sa qualité de directeur général de la Société, est nommé comme demandeur de l'autorisation d'établissement et est doté de tous les pouvoirs nécessaires afin de représenter la Société à cet égard.

5. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de catégorie C pour une durée indéterminée:

- Monsieur Philip MAUEL, né à Ekeren, Belgique, le 16 octobre 1976, gérant, demeurant au Tettingerstr. 7, 66706 PERL-Besch, Allemagne;

- Monsieur Julien SPORGITAS, né à Ottignies, Belgique, le 13 février 1979, gérant, demeurant au 6, rue Bellevue, L-1227 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'à la demande de la partie comparante en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M-A. TOKBAG, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 juin 2014. LAC/2014/27498. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 25 juin 2014.

Référence de publication: 2014088919/438.

(140105592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

Craft Connection S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 187.939.

— STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the tenth day of June.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Igmasa Management Luxembourg S.à r.l., having its registered office in 12, rue Jean Engling 14B, L-1466 Luxembourg,

Here represented by Mrs Marisa Alexandra LEITE RIBEIRO, with professional address in 12, rue Jean Engling 14B, L-1466 Luxembourg, by virtue of a general proxy dated on July 12, 2013, deposited to the rank of the minutes of the undersigned notary under the number 1864/13.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company (société anonyme), which is hereby incorporated:

1. Corporate form and name. Constitution of a public limited liability company under the name of "CRAFT CONNECTION S.A." (hereinafter, the Company). The Company may have one shareholder (the "Sole Shareholder") or more shareholders. The company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, bankruptcy, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the board of directors of the Company (the "Board of Directors");

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Directors.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any trademarks and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of trademarks and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these trademarks and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises to the extent such assistance does not constitute a regulated activity of the financial sector.

3.2 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.3 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including anybody corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or anybody corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means. For the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.4 to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3.5 to carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

3.6 to borrow in any form including by way of public offer. It may issue by way of private or public placement, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities, to be listed or not. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies.

3.7 to pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets. The Company may also enter into all necessary agreements, including, but not limited to underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, deposit agreements, fiduciary agreements, hedging agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements, bank and cash administration agreements, liquidity facility agreements, credit insurance agreements and any agreements creating any kind of security interest.

3.8 to perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorization under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital of the Company is thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into one hundred (100) shares with a par value of three hundred and ten euro (EUR 310.-) each.

5.2 The Shares are in registered form provided that if a Shareholder so requests, the Company may convert some or all of his Shares to bearer form as provided by Law.

5.3 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Director(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.4 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.5 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.6 The subscribed share capital may be increased by a Shareholder Resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with Luxembourg Law.

5.7 The Company may acquire its Shares or reduce its subscribed share capital subject as provided in the 1915 Law.

5.8 If any Shares are issued on terms that they are not fully paid up on issue, then payment of the balance due shall be made at such time and upon such conditions as the Board of Directors may determine in accordance with the provisions of the 1915 Law provided that all such Shares are treated equally.

5.9 The Company may have a sole Shareholder. The death or dissolution of a sole Shareholder will not result in the dissolution of the Company.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares. The Shares will be transferable in accordance with the 1915 Law.

8. Bonds, notes and other debt instruments. The Company may issue bonds, notes or other debt instruments under registered, or bearer form. Bonds, notes, certificates or other debt instruments under registered form may not be exchanged or converted into bearer form.

Art. 9. Board of Directors.

9.1. In the case of the incorporation of the Company by a single Shareholder the Board of Directors can be formed by a single Director until the next ordinary Shareholders' Meeting following the establishment of the existence of more than one shareholder.

9.2 A Director can not be a Shareholder.

9.3 A company may be a Director (a "Director Legal Entity") in which case it shall appoint a permanent representative to fulfill this role in its name and on its behalf. Revocation of its permanent representative by a Director Legal Entity is subject to the simultaneous appointment of a successor.

9.4 Each Director shall be appointed by a Shareholders' Meeting for a term not exceeding six years.

9.5 A Director may be re-elected.

9.6 A Director may be removed at any time by a Shareholders' Meeting.

9.7 In the event that a Director appointed by a Shareholders' Meeting ceases to be a Director for any reason, the remaining Directors may fill the vacancy on a provisional basis; a Director so appointed will hold office only until the conclusion of the next Shareholders' Meeting, unless his appointment is confirmed by the Shareholders at that Shareholders' Meeting.

9.8 In the event that a Director is appointed to replace a Director before the end of that Director's term of office, the Director appointed shall serve for the remainder of the term of office of the Director he replaces subject as provided in the 1915 Law.

10. Powers of the directors.

10.1 The Company will be managed by a Board of Directors or a sole Director, as the case may be.

10.2 The Board of Directors or a sole Director, as the case may be, has the power to take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to a Shareholders' Meeting.

11. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

11.1 if the Company has one Director, the sole signature of that Director;

11.2 if the Company has more than one Director, by the joint signature of the majority of Directors;

11.3 the sole signature of any Managing Director (as defined in Article 12.1) to the extent powers have been delegated to him under Article 12.1;

11.4 the sole signature of any other person to whom such a power has been delegated in accordance with Article 11.4 to the extent such a power has been delegated to him.

12. Delegation of powers.

12.1 The day to day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more Directors, officers, managers or other agents (each a "Managing Director"), acting alone or jointly.

12.2 A Managing Director need not be a Shareholder.

12.3 The appointment and removal, powers, duties and emoluments of the Managing Directors will be determined by the Board of Directors except that the first Managing Director or Managing Director s may, but need not, be appointed by a Shareholders' Meeting.

12.4 A Managing Director can have the responsibilities, powers, duties and emoluments of the highest-ranking corporate executive officer (the "Chief Executive Officer") or of a corporate officer primarily responsible for managing the financial risks, financial planning and record-keeping, as well as financial reporting to higher management of the Company (the "Chief Financial Officer").

12.5 Any Director may delegate any of his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and may remove any such agent and determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

13. Board meetings.

13.1 Meetings of the Board of Directors ("Board Meetings") may be convened by any Director. The Board of Directors shall appoint one of the Directors as Chairman.

13.2 The Board of Directors may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Directors have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorised representative.

13.3 A Director may appoint any other Director (but not any other person) to act as his representative (a "Director's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Director can act as representative for more than one other Director at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Directors are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5. In the case of an equality of votes, the Chairman will have a second or casting vote.

13.4 The Board of Directors can only validly debate and take decisions if at least half of the Directors are present or represented. Decisions of the Board of Directors shall be adopted by a simple majority of the Directors present or represented and provided that the Shareholders' Meeting has appointed two classes of Directors, at least one (1) class A Director and one (1) class B Director vote in favour of the decisions.

13.5 A Director or his Director's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of video-conferencing equipment or telecommunication means allowing the identification of each participating Director. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of such persons in the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Directors shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place. A meeting held in this way is deemed to be held at the Registered Office.

13.6 A resolution in writing signed by all the Directors (or in relation to any Director, his Director's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Directors concerned.

13.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Director present at the Meeting.

13.8 Conflict of interest:

13.8.1 Any Director having an interest in a transaction (a "Conflicted Transaction") submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall advise the Board of Directors thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the deliberations relating to that

transaction. At the next following Shareholders' Meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have had an interest conflicting with that of the Company.

13.8.2 Where the Company only has one Director, Article 13.8.1 will not apply and instead, the Conflicted Transaction will be recorded in the decision register of the Company.

13.8.3 Articles 13.8.1 and 13.8.2 will not apply to current operations entered into under normal conditions.

14. Shareholders' resolutions.

14.1 The Shareholders' Meeting shall have the widest powers to adapt or ratify any action relating to the Company.

14.2 Where the Company has only one Shareholder:

14.2.1 he shall exercise the powers related to the Shareholders' Meeting;

14.2.2 his decisions shall be taken by resolution in writing and shall be recorded in a minutes register held at the Registered Office.

14.3 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

14.4 Subject as provided by the 1915 Law and Articles 13.5, 13.4 and 17, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

14.5 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their commitment to the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

14.6

14.6.1 An extraordinary Shareholders' Meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless (a) at least one half of the Shares are represented and (b) the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, where applicable, the text of those which concern the objects or the form of the Company.

14.6.2 If the first of the conditions in Article 13.6.1 is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the 1915 Law.

That convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the Shares represented.

14.6.3 At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-third of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to Shares in respect of which the Shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

14.7 A Shareholders' Meeting may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

14.8 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

14.9 Each Shareholder may vote through voting forms in the manner set out in the convening notice in relation to a Shareholders' Meeting. The Shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the Shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box. Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) days prior to the Shareholders' Meeting to which they relate and which comply with the requirements set out on the convening notice.

14.10 The Shareholders are entitled to participate in a Shareholders' Meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present for the calculation of quorum and majority conditions and voting. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting where deliberations shall be online without interruption.

14.11 The Board of Directors shall have the powers and obligations to adjourn a Shareholders' Meeting as set out in the 1915 Law.

14.12 The Annual Shareholders' Meeting of the Company will be held on the second Friday of the month of June at 15.00 p.m. each year in the City of Luxembourg or at any other place within the municipality of the corporate seat indicated in the convening notice.

14.13 The Board of Directors and the Statutory Auditors may convene a Shareholders' Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month if Shareholders representing one-tenth of the capital require this in writing with an indication of the agenda.

14.14 Convening notices for every Shareholders' Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight days, and eight days before the meeting, in the Memorial and in a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent eight days before the Meeting to registered Shareholders, but no proof need be given that this formality has been complied with. Where all the Shares are in registered form, the convening notices may be made only by registered letters.

14.15 One or more of the Shareholders who together hold at least ten percent of the subscribed capital may request that one or more additional items be put on the agenda of any Shareholders' Meeting. Such a request shall be sent to the Registered Office by registered mail, at least five days prior to the meeting.

15. Statutory auditors.

15.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors (the "Statutory Auditors").

15.2 The Statutory Auditors are appointed by a Shareholders' Meeting which may also remove them at any time.

15.3 The number of Statutory Auditors and their fees are determined by a Shareholders' Meeting.

15.4 The term of office of Statutory Auditors must not exceed six years. Statutory Auditors may be re-elected. In the event that a Statutory Auditor is appointed without any indication of the term of his appointment, his term is deemed to be six years.

15.5 If the number of Statutory Auditors falls for any reason to less than one half of the Statutory Auditors appointed, the Board of Directors must immediately convene a Shareholders' Meeting to fill the vacancies.

16. Business year. The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year. Provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company begins on the date of its incorporation and ends on following December 31 (all inclusive).

17. Distributions on shares.

17.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

17.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and these Articles, the Company may by Shareholders' Resolution declare dividends to Shareholders pro rata the number of Shares held by them.

17.3 Subject to the provisions of Luxembourg Law and these Articles, the Board of Directors may pay interim dividends to Shareholders pro rata the number of Shares held by them.

18. Dissolution and liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by a Shareholders' Meeting by a resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with Luxembourg Law.

Art. 19. Statutory amendments. These Articles may be amended from time to time by the Extraordinary Shareholders' Meeting under the conditions of quorum and majority required by 1915 Law ("Luxembourg Law").

Art. 20. Law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with Luxembourg Law.

Transitional provisions

1.- The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and end on December 31, 2014.

2.- The first annual general meeting shall be held in 2015.

Subscription and payment

Igmasa Mngement Luxembourg S.à r.l., represented as stated above, subscribes for one hundred (100) shares having a nominal value of three hundred and ten euro (EUR 310.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of thirtyone thousand euro (EUR 31,000.-).

The amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholder, representing the entire subscribed share capital, adopted the following resolutions:

1. the number of directors of the Company is set at 1 (one);
2. the following person is appointed as Sole Director:

Igmasa Management Luxembourg S.à r.l., having its registered office in 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg RCS Luxembourg B 169.275, represented by its permanent representative, Mrs. Marisa Alexandra LEITE RIBEIRO, born in Fafe (Portugal), on November 17, 1980, with professional address in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling 14B.

3. that there be appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company:

MONTEREY AUDIT S.à r.l., having its registered office in L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, RCS Luxembourg B 78.967.

4. that the terms of office of the Sole Director and the statutory auditor will expire after the annual General Meeting of the year 2019; and

5. that the address of the registered office of the Company is at L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling 14B.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil quatorze, le dix juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Igmasa Management Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social à Rue Jean Engling 14B, L-1466 Luxembourg, ici représentée par Madame Marisa Alexandra LEITE RIBEIRO, demeurant professionnellement à 12, Rue Jean Engling 14B, L-1466 Luxembourg, en vertu d'un pouvoir général daté du 12 juillet 2013, déposée au rang des minutes du notaire instrumentant sous le numéro 1864/13.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et qu'elle a arrêté comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination.

1. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «CRAFT CONNECTION S.A.» (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un associé unique ("Associé Unique") ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Siège social.

2.1 La siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration");

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des actionnaires de la Société (une "Résolution des Actionnaires") passée conformément à ces Statuts et aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Conseil d'Administration.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.

Art. 3. Objets. Les objets de la Société sont:

3.1 d'utiliser ses fonds pour la constitution, la gestion, le développement et la vente de portefeuilles constitués de marques et brevets de n'importe quelle origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, ou de toute autre manière, n'importe quelle forme de marques ou de brevets, en disposer par vente, transfert, échange ou autrement, faire fructifier ces marques et ces brevets. La Société pourra apporter toute assistance financière (que ce soit sous forme de prêts, d'avances, d'octroi de garanties ou sûretés ou autrement) à des sociétés ou des entreprises dans la mesure où cette assistance ne constitue pas une activité réglementée du secteur financier.

3.2 d'agir en tant que société d'investissement et de coordonner les activités de toutes les entités au sein desquelles la Société détient directement ou indirectement des participations, et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription

initiale, d'appel d'offres, d'achat, d'échange ou tout autre moyen) la totalité ou une partie des titres, des actions, obligations non garanties, debenture stocks, obligations, ou tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre bien de toutes sortes et de détenir les mêmes instruments pour des besoins d'investissements, et de vendre, échanger ou disposer des mêmes instruments;

3.3 de s'engager dans toute garantie ou contrat d'indemnité ou de caution, et de fournir des sûretés pour l'accomplissement des obligations de et/ou le paiement de toute somme par toute personne (y compris tout organe social dans lequel la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne (une "Entité Holding") qui est pour le moment un membre de ou détient autrement un intérêt direct ou indirect dans la Société ou tout organe social dans laquelle une Entité Holding détient un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est associée avec la Société dans toute activité commerciale ou entreprise), avec ou sans que la Société ne reçoive une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés, biens ou capital social non libéré (présents et futurs) ou par d'autres moyens; pour les besoins de cet Article 3.6 "garantie" inclut toute obligation, bien que décrite, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de, indemniser ou garder indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement de, ou autrement responsable, de l'endettement ou des obligations financières de toute autre personne;

3.4 d'effectuer toutes transactions en rapport direct ou indirect avec la prise de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entités, ainsi que leur administration, leur contrôle, leur développement et leur gestion, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3.5 d'effectuer toutes transactions financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes transactions de quelque nature que ce soit qui sont directement ou indirectement en relation avec son objet social ou qui permettent de promouvoir son développement.

3.6 d'emprunter sous toutes formes, y compris par voie d'offres publiques. Elle pourra émettre par le biais de placements publics ou privés, des bonds, des obligations, des instruments de dettes ou toute autre forme de dettes, convertibles ou non, et/ou des titres financiers, cotés ou non. Elle pourra donner des garanties et accorder des sûretés en faveur de tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou d'autres sociétés.

3.7 de nantir, transférer, grever ou créer d'autres sûretés sur tout ou partie de ses biens. La Société peut également conclure tous les contrats nécessaires, y compris, mais sans être limité à, des contrats de souscription, des accords de commercialisation («marketing agreements»), des contrats de gestion, des contrats de conseil, des contrats d'administration et autres contrats de service, des contrats de vente, des contrats de dépôt, des contrats fiduciaires, des contrats de couverture de risque, des contrats d'échange sur taux d'intérêts et/ou devises et autres contrats sur des produits financiers dérivés, des contrats d'administration bancaire et de liquidité, des contrats de facilités de crédit («liquidity facility agreements»), des contrats d'assurance-crédit et tout contrat portant création de sûretés de quelque nature que ce soit.

3.8 de réaliser tout investissement ou opération légale, commerciale, technique ou financière et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou liées directement ou indirectement à la facilitation de l'accomplissement de son objet social dans tous les domaines prédécrits.

A CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans une transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans avoir obtenu d'autorisation requise en vertu de la Loi Luxembourgeoise.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000.- (trente-et-un mille euros) représenté par 100 (cent) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 310.- (trois cent dix euros) chacune.

5.2 Les Actions sont sous la forme nominative, étant entendu que si un Actionnaire en fait la demande, la Société peut convertir tout ou partie de ses actions au porteur comme prévu par la Loi.

5.3 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Action sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Administrateur(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.4 La Société peut, sans limitation, accepter des capitaux propres ou d'autres apports sans émettre des Actions ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut créditer les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par les Actionnaires sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

5.5 Toutes les Actions donnent droit à des droits égaux sauf disposition contraire dans les présents statuts.

5.6 Le capital social souscrit peut être augmenté par une Résolution des Actionnaires adoptée conformément aux conditions requises pour la modification des Statuts et la Loi Luxembourgeoise.

5.7 La Société peut acquérir ses propres Actions ou réduire son capital souscrit sous réserve de la Loi de 1915.

5.8 Si des Actions sont émises à des conditions où elles ne sont pas totalement libérées à leur émission, alors le paiement du solde dû devra être réalisé au moment et aux conditions déterminées par le Conseil d'Administration en accord avec la Loi de 1915 à condition que toutes les Actions soient traitées de façon égale.

5.9 La Société peut avoir un Actionnaire unique. Le décès ou la dissolution de l'Actionnaire unique ne causera pas la dissolution de la Société.

Art. 6. Indivisibilité des actions.

6.1 Chaque Action est indivisible.

6.2 Une Action peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Action notifient par écrit la Société lequel d'entre eux est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé de l'Action question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

Art. 7. Cession d'actions. Les Actions seront librement cessibles conformément à la Loi de 1915.

Art. 8. Obligations, notes et autres instruments de dettes. La Société peut émettre des obligations, des notes ou d'autres instruments de dettes sous forme nominative ou au porteur. Les obligations, notes, certificats ou autres instruments de dettes sous forme nominative ne peuvent être échangés ou convertis en titres au porteur.

Art. 9. Conseil d'administration.

9.1. Dans l'hypothèse de la constitution de la Société par un seul Actionnaire le Conseil d'Administration pourra alors être constitué d'un Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire suivant l'établissement de l'existence de plus d'un Actionnaire.

9.2 Un Administrateur peut ne pas être un Actionnaire.

9.3 Une société peut être un Administrateur (un "Administrateur Personne Morale") auquel cas elle devra désigner un représentant permanent pour remplir ce rôle en son nom et pour son compte. La révocation de son représentant permanent par un Administrateur Personne Morale est conditionnelle jusqu'à la nomination simultanée d'un successeur.

9.4 Chaque Administrateur est nommé par une Assemblée Générale pour une durée n'excédant pas six ans.

9.5 Un Administrateur peut être réélu.

9.6 Un Administrateur peut être révoqué à tout moment par une Assemblée Générale.

9.7 Dans le cas où un Administrateur nommé par une Assemblée Générale cesse d'être un Administrateur pour n'importe quelle raison, les Administrateurs restants devront remplir la vacance provisoirement; un Administrateur ainsi nommé restera en fonction jusqu'à la prochaine Assemblée Générale, à moins que sa nomination ne soit confirmée par les Actionnaires lors de cette Assemblée Générale.

9.8 Dans le cas où un Administrateur est nommé pour remplacer un Administrateur avant l'expiration du mandat de celui-ci, l'Administrateur nommé restera en fonction jusqu'à l'expiration du mandat de l'Administrateur qu'il remplace sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 10. Pouvoirs des administrateurs.

10.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration ou, le cas échéant, un Administrateur unique.

10.2 Le Conseil d'Administration, ou le cas échéant, l'Administrateur unique, a le pouvoir de prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts et à l'Assemblée Générale.

Art. 11. Représentation. Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou à engager la Société:

11.1 si la Société a un Administrateur, la seule signature de cet Administrateur;

11.2 en cas de pluralité d'Administrateurs, la signature conjointe de la majorité des Administrateurs;

11.3 la seule signature de tout Administrateur Général (tel que défini à l'article 11.1) dans les limites des pouvoirs qui lui ont été délégués en vertu de l'article 11.1;

11.4 la seule signature de toute autre personne à qui un tel pouvoir a été délégué conformément à l'Article 11.4 et dans la mesure du pouvoir délégué.

Art. 12. Mandataire des administrateurs.

12.1 La gestion quotidienne des activités de la Société et le pouvoir de représenter la Société à cet effet peut être délégué à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, cadres ou autres agents (chacun un "Administrateur Général") agissant seul ou conjointement.

12.2 Un Administrateur Général peut ne pas être Actionnaire.

12.3 La nomination et la révocation, les pouvoirs, tâches et rémunération des Administrateurs Généraux seront déterminés par le Conseil d'Administration, sauf que le(s) premier(s) Administrateur(s) Général(aux) peut/peuvent, mais ne doit/doivent pas, être nommé(s) par une Assemblée Générale.

12.4 Un Administrateur Général peut avoir les responsabilités, pouvoirs, tâches et rémunérations d'un directeur général du plus haut rang ("Président-Directeur Général") ou d'un mandataire social prioritairement responsable pour gérer les risques financiers, la planification financière et la tenue des documents, ainsi que la communication de l'information financière à la direction supérieure de la Société (le "Directeur Financier").

12.5 Tout Administrateur peut déléguer toute partie de ses pouvoirs, pour des tâches spécifiques, à un ou plusieurs mandataires ad hoc, peut révoquer de tels mandataires et déterminer leurs pouvoirs, responsabilité et rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de sa représentation.

Art. 13. Réunion du conseil d'administration.

13.1 Les réunions du Conseil d'Administration (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Administrateur. Le Conseil d'Administration devra nommer un des Administrateurs Président.

13.2 Le Conseil d'Administration peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des conditions de convocation et formalités si tous les Administrateurs ont renoncé aux conditions et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.3 Un Administrateur peut nommer un autre Administrateur (mais seulement un Administrateur) pour le représenter (le "Représentant de l'Administrateur") lors d'une Réunion du Conseil, afin d'assister, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. Un Administrateur peut représenter plusieurs autres Administrateurs à un Conseil d'Administration à la condition que (sans préjudice des quorums requis) au moins deux Administrateurs soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 12.5. Dans le cas d'égalité des voix, l'Administrateur Président aura une voix prépondérante.

13.4 Le Conseil d'Administration ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité des Administrateurs sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil d'Administration sont adoptées à une majorité simple des Administrateurs présents ou représentés pourvu que dans l'hypothèse que l'Assemblée Générale ait nommé deux classes d'Administrateurs, au moins un Administrateur de classe A et un Administrateur de classe B votent en faveur des décisions.

13.5 Un Administrateur ou le Représentant de l'Administrateur peut valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de moyens de vidéo conférence ou de tout autre équipement de télécommunication permettant l'identification de chaque Administrateur participant. Ces moyens doivent avoir des caractéristiques techniques permettant que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre sur une base continue et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion, et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par les Administrateurs seront réputées pour les besoins des présents statuts, valables et effectivement négociées/conclues à une Réunion du Conseil, peu importe que moins que le nombre d'Administrateurs (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum soient physiquement présents au même endroit. Une réunion tenue de cette manière est réputée avoir lieu au Siège Social.

13.6 Une résolution écrite, signée par tous les Administrateurs (ou en relation avec tout Administrateur, le Représentant de l'Administrateur) est valide et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et peut consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signées par ou au nom d'un ou plusieurs des Administrateurs concernés.

13.7 Les procès-verbaux d'un Conseil d'Administration doivent être signés et les extraits de ces procès-verbaux peuvent être certifiés par tout Administrateur présent à la Réunion.

13.8 Conflit d'intérêt:

13.8.1 Tout Administrateur ayant un intérêt dans une transaction (une "Transaction en Conflit") en conflit avec celui de la Société soumise pour approbation au Conseil d'Administration doit informer le Conseil d'Administration de celui-ci et la déclaration de cet Administrateur devra être mentionnée dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut pas prendre part aux délibérations relatives à cette transaction. A l'occasion de la prochaine Assemblée Générale, avant le vote de toute résolution, un rapport spécial devra être produit sur toutes les transactions dans lesquelles les Administrateurs auraient eu un intérêt en conflit avec celui de la Société.

13.8.2 Si la Société n'a qu'un seul Administrateur, l'Article 13.8.1 ne s'appliquera pas et à la place, la Transaction en Conflit sera enregistrée dans le registre des décisions de la Société.

13.8.3 Les Articles 13.8.1 et 13.8.2 ne s'appliquent pas aux opérations courantes réalisées à des conditions normales.

Art. 14. Assemblée générale.

14.1 Les Assemblées Générales doivent avoir les pouvoirs les plus étendus pour adopter ou ratifier toute action à propos de la Société.

14.2 Lorsque la Société ne compte qu'un Actionnaire unique:

14.2.1 il devra exercer les pouvoirs dévolus aux Assemblées Générales.

14.2.2 ses décisions seront prises sous la forme de résolutions écrites et devront être enregistrées dans un registre des procès-verbaux tenus au Siège Social.

14.3 Chaque Actionnaire a droit à un vote pour chaque Action dont il est le détenteur.

14.4 Sous réserve des dispositions prévues par la Loi de 1915 et aux Articles 13.5, 13.4 et 17, les Résolutions des Actionnaires sont valides uniquement si elles sont adoptées à la majorité des votes exprimés, sans préjudice du nombre d'Actions représentées.

14.5 Les Actionnaires ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Actionnaires à augmenter ses engagements dans la Société sans un vote unanime des Actionnaires.

14.6

14.6.1 Toute Assemblée Générale extraordinaire convoquée pour modifier toute disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer à moins que (a) au moins la moitié des Actions y soient représentées et (b) l'ordre du jour indique les modifications proposées aux Statuts et, lorsqu'applicable, le texte des modifications relatives à l'objet ou la forme de la Société.

14.6.2 Si la première condition de l'article 13.6.1 n'est pas satisfaite, une seconde Assemblée Générale peut être convoquée, selon la manière prescrite par les Statuts ou la Loi de 1915. Cette convocation devra reproduire l'ordre du jour, indiquer la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde assemblée délibérera valablement quelque soit la proportion d'Actions représentées.

14.6.3 Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des votes exprimés. Les voix exprimées ne devront pas compter les votes attachés aux Actions à l'égard desquelles les Actionnaires n'ont pas pris part au vote, se sont abstenus de voter ou ont exprimé un vote nul ou blanc.

14.7 Une Assemblée Générale peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation et formalités si tous les Actionnaires ont renoncé aux conditions et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

14.8 Un Actionnaire peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

14.9 Tout Actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire comme indiqué dans la convocation à l'Assemblée Générale. Les Actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires mis à la disposition par la Société, qui mentionnent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'Actionnaire de voter pour, contre ou de s'abstenir de voter pour chaque proposition en cochant la case adéquate. Les formulaires qui ne contiennent ni un vote pour, ni un vote contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'Assemblée Générale à laquelle ils se rapportent et qui remplissent les exigences mentionnées dans la convocation.

14.10 Les Actionnaires sont autorisés à participer à une Assemblée Générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présents pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

14.11 Le Conseil d'Administration a les pouvoirs et les obligations d'ajourner une Assemblée Générale comme prévu par la Loi de 1915.

14.12 L'Assemblée Générale Annuelle de la Société se tiendra le premier vendredi du mois de juin à 15h00 chaque année dans la ville de Luxembourg ou à tout autre endroit dans la commune du Siège Social indiqué dans la convocation.

14.13 Le Conseil d'Administration ou le(s) Auditeur(s) peut(vent) convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires. Une Assemblée Générale des Actionnaires devra être convoquée endéans un mois sur la demande écrite d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social en indiquant l'ordre du jour.

14.14 Les convocations aux Assemblées Générales doivent contenir l'ordre du jour et prendre la forme d'annonces publiées deux fois avec un intervalle minimum de huit jours, et huit jours avant la réunion dans le Mémorial et dans un journal Luxembourgeois. Les convocations envoyées par courrier devront l'être huit jours avant l'Assemblée aux Actionnaires enregistrés, mais aucune preuve n'est requise pour prouver que cette formalité a été accomplie. Lorsque toutes les Actions sont sous la forme nominative, les convocations peuvent être effectuées seulement par lettre recommandée avec accusé de réception.

14.15 Un ou plusieurs Actionnaires qui détiennent au moins dix pour cent du capital souscrit peut(vent) demander qu'un ou plusieurs éléments soient ajoutés à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Une telle demande devra être envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception au siège social, au minimum cinq jours avant la réunion.

Art. 15. Commissaires aux comptes.

15.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes (ci-après les "Commissaires").

15.2 Les Commissaires sont désignés par l'Assemblée Générale des Actionnaires, qui peut aussi les révoquer à tout moment.

15.3 Le nombre de Commissaires et leur rémunération sont déterminés par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

15.4 La durée du mandat des Commissaires ne peut dépasser six ans. Ils peuvent être réélus. Les Commissaires élus sans indication de la durée de leur mandat seront réputés avoir été élus pour une durée de six ans.

15.5 Dans le cas où le nombre de Commissaires serait réduit pour quelque raison que ce soit à moins de la moitié des Commissaires désignés, le Conseil d'Administration doit tout de suite convoquer l'Assemblée Générale des Actionnaires pour pourvoir au remplacement des postes vacants.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, en tant que mesure transitoire, le premier exercice social de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre suivant (toutes dates comprises).

Art. 17. Distribution sur les actions.

17.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

17.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut, par Résolutions des Actionnaires, déclarer des dividendes aux Actionnaires au prorata du nombre d'Actions détenues par eux.

17.3 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et de ces Statuts, le Conseil d'Administration peut payer des dividendes intérimaires aux Actionnaires au prorata du nombre d'Actions détenues par eux.

Art. 18. Dissolution et liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par une Assemblée Générale au moyen d'une résolution adoptée en conformité avec les conditions requises pour la modification des Statuts, et conformément à la Loi Luxembourgeoise.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2014.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et libération

Igmasa Management Luxembourg S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux cent (100) actions ayant une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310.-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000.-).

Le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la Loi sur les Sociétés de 1915, et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.200,00.

Résolutions de l'associé unique

Le comparant pré qualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à 1 (un);
2. est nommé Administrateur Unique de la Société:

Igmasa Management Luxembourg S.à r.l., ayant son siège 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg RCS Luxembourg B 169.275, représentée par son représentant permanent, Madame Marisa Alexandra LEITE RIBEIRO, né à Fafe (Portugal), le 17 novembre 1980, demeurant à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling 14B.

3. est nommé commissaire aux comptes de la Société:

MONTEREY AUDIT S.à r.l., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, RCS Luxembourg B 78.967.

4. le mandat de l'Administrateur Unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2019; et

5. le siège social de la société est fixé au L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling 14B.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. A. LEITE RIBEIRO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 juin 2014. Relation: LAC/2014/27587. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 juin 2014.

Référence de publication: 2014087554/643.

(140104158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2014.

Atlanta Renewables S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 187.997.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen,
on the seventeenth day of the month of June.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

“KKR Global Infrastructure Investors L.P.”, a Cayman Islands exempted limited partnership, registered with the Cayman Islands’ registrar of exempted limited partnership under number MC-43026 and with registered office at Uglund House, George Town, Grand Cayman, KY1-1104 Cayman Islands, acting through its general partner KKR Associates Infrastructure L.P., acting through its general partner KKR Infrastructure Limited,

here represented by:

Mr Brendan D. KLAPP, employee, with professional address in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg,
by virtue of a proxy given to him in New York (USA), on 16 June 2014.

Said proxy shall be signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such proxy holder, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which the prenamed party declared to form:

Title I. - Denomination- Registered office - Object - Duration

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “Atlanta Renewables S.à r.l.” (the “Company”) is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a par value of one Euro cent (0.01 EUR) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by a sole manager or a board of managers appointed as a collegiate body by the general meeting of shareholders. The sole manager or the members of the board of managers may but need not be shareholders. The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be. Vis-à-vis third parties the sole manager or the board of managers as the case may be, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relating to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

The board of managers may elect a chairman and one or more vice chairman.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board of managers by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Meetings of the board of managers shall be called by the chairman of the board of managers or any one board member. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers 24 hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the notice period may be shortened and the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice.

This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the members of the board of managers of the Company (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the signature of any one manager or as decided by the board of managers.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any one manager or as may be resolved by the board of managers at the relevant meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one manager, or as may be resolved at the relevant meeting or a subsequent meeting.

The Company will be bound by the signature of the sole manager or in the case of a board of managers by the signature of any one manager, as the case may be, or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the sole manager or the board of managers or in case of a board, by any one manager (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer: (i) Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office; (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on first Tuesday of the month of June at 11:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription - Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties subscribed and entirely paid-up one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares as follows:

Subscriber	number of shares
KKR Global Infrastructure Investors L.P.	1,250,000

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been shown to the undersigned notary.

Transitory provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31st December 2014.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the abovenamed sole shareholder took the following resolutions:

1) The number of managers is fixed at three (3).

2) Are appointed as managers for an unlimited period of time:

a. Mr Guido Lucio MITRANI, born in Buenos Aires (Argentina), on 12th April 1983, with professional address at Stirling Square, 7 Carlton Gardens, SW1Y 5AD London, United Kingdom;

b. Mr Stefan LAMBERT, born in Trier (Germany), on 8 January 1964, with professional address at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg;

c. Dr Wolfgang ZETTEL, born in Constance (Germany), on 15 November 1962, with professional address at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

3) The Company shall have its registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the representative of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the representative of the appearing party, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze,
le dix-sept juin.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«KKR Global Infrastructure Investors L.P.», une exempted limited partnership des Iles Caymans, inscrite auprès du registrar of exempted limited partnership des Iles Caymans sous le numéro MC-43026 et ayant son siège social à Uglad House, George Town, Grand Cayman, KY1-1104 Cayman Islands, agissant par l'intermédiaire de son general partner KKR Associates Infrastructure L.P., agissant par l'intermédiaire de son general partner KKR Infrastructure Limited,

ici représentée par:

Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnel à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui donnée à New York (USA), le 16 juin 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire soussigné de dresser ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée a déclaré constituer:

Titre 1^{er} . - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Atlanta Renewables S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris vers le haut et sur le coté), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12'500.- EUR) divisé en un million deux cent cinquante mille (1'250'000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un gérant unique ou un conseil de gérance nommé en tant qu'organe collégial par l'assemblée générale des associés. Le gérant unique ou les membres du conseil de gérance peut/peuvent ou non être associé(s).

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous actes de disposition et d'administration en relation avec les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou le conseil de gérance le cas échéant, a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, d'autoriser et d'approuver tous les actes et opérations relatives à la Société non réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou tels qu'ils peuvent être prévus dans les statuts.

Le conseil de gérance peut élire un président et un ou plusieurs vice-président(s).

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres.

Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président du conseil de gérance ou un membre du conseil. Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la durée de l'avis peut être raccourci et la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins une majorité des gérants et présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des membres du conseil de gérance de la Société (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature d'un gérant ou tel qu'il est décidé par le conseil de gérance.

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront signés par un gérant ou tel qu'il peut en être décidé par le conseil de gérance lors de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par un gérant, ou tel qu'il peut en être décidé lors de la réunion ou lors d'une réunion ultérieure.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique, ou dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un gérant, le cas échéant, ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique ou le conseil de gérance ou en cas de conseil, par un gérant (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant: (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction; (ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou (iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés l'assemblée générale annuelle sera tenue le premier mardi du mois de juin de chaque année à 11:00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales
KKR Global Infrastructure Investors L.P.	1,250,000

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées par paiement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12'500.- EUR) est à la disposition de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille euros.

Résolutions de l'associé unique

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé unique prénommé a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à trois (3).

2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

a. Monsieur Guido Lucio MITRANI, né à Buenos Aires (Argentine), le 12 avril 1983, avec adresse professionnelle au Stirling Square, 7 Carlton Gardens, SW1Y 5AD Londres, Royaume-Uni;

b. Monsieur Stefan LAMBERT, né à Trêves (Allemagne), le 8 janvier 1964, avec adresse professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg;

c. Dr Wolfgang ZETTEL, né à Constance (Allemagne), le 15 novembre 1962, avec adresse professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

3) Le siège social de la société est établi au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du représentant de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du même représentant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au représentant de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état et demeure, ladite personne a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. D. KLAPP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 juin 2014. Relation: EAC/2014/8488. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014088931/417.

(140105913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

JCS Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 37.139.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014084685/9.

(140100602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

**Biotoscana Investments & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. Advent Cartagena & Cy S.C.A.).**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 162.861.

In the year two thousand and fourteen, on the third of June,
Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

is held

an extraordinary general meeting of shareholders of "BIOTOSCANA INVESTMENTS & CY S.C.A.", formerly Advent Cartagena & Cy S.C.A. (hereinafter the "Company"), a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162.861, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 26 July 2011, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 14 October 2011, number 2480, page 119029. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated 25 March 2014 not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mrs. Linda HARROCH, lawyer, residing in Howald, Luxembourg, in the chair,
who appoints as secretary Mrs. Caroline SCULTEUR, maître en droit, residing in Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To increase the share capital of the Company by an amount of twelve thousand three hundred and seventy-four US Dollars and eighty cents (USD 12,374.80) so as to raise it from its present amount of seventy-seven thousand, three hundred and seventy-two US Dollars and twenty-eight cents (USD 77,372.28) to eighty-nine thousand seven hundred and forty-seven US Dollars and eight cents (USD 89,747.08) by the issue of one million two hundred and thirty-seven thousand four hundred and eighty (1,237,480) new shares (the "New Shares"), divided into classes of shares A through J, each having a nominal value of one cent of US Dollar (USD 0.01) and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation, to be paid up by a contribution in kind, consisting in 29% of the quotas in the share capital of UNITED MEDICAL LTDA., is a Brazilian limited liability company with head offices in the city of São Paulo, State of São Paulo, at Avenida dos Imarés, 401, Indianópolis, enrolled with the CNPJ/MF under no. 68.949.239/0001-46 ("UM"), amounting to fifty-two million three hundred and eighty-nine thousand three hundred and fifty US Dollars (USD 52,389,350.00). The total contribution for the New Shares will be allocated to (i) the share capital of the Company for an amount of twelve thousand three hundred and seventy-four US Dollars and eighty cents (USD 12,374.80) and (ii) the Company's share premium account for an amount of fifty-two million three hundred and seventy-six thousand nine hundred and seventy-five US Dollars and twenty cents (USD 52,376,975.20).

2. To restate article 5.1 of the Company's articles of incorporation, so as to reflect the foregoing capital increase.

3. Miscellaneous.

II.- That the shareholders represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That all the shareholders of the Company have been validly convened by registered mail sent on the 20th of March 2014 and reconvened of on the 30th of May 2014.

IV.- That the present meeting, representing 100 % of the share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The shareholders' meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twelve thousand three hundred and seventy-four US Dollars and eighty cents (USD 12,374.80) so as to raise it from its present amount of seventy-seven thousand, three hundred and seventy-two US Dollars and twenty-eight cents (USD 77,372.28) to eighty-nine thousand seven hundred and forty-seven US Dollars and eight cents (USD 89,747.08) by the issue of one million two hundred and thirty-seven thousand four hundred and eighty (1,237,480) new shares (the "New Shares"), each having a par value of one cent of US Dollar (USD 0.01) and divided into (i) one hundred and twenty-three thousand seven hundred and forty-eight (123,748) Class A Shares, (ii) one hundred and twenty-three thousand seven hundred and forty-eight

(123,748) Class B Shares, (iii) one hundred and twenty-three thousand seven hundred and forty-eight (123,748) Class C Shares (iv) one hundred and twenty-three thousand seven hundred and forty-eight (123,748) Class D Shares, (v) one hundred and twenty-three thousand seven hundred and forty-eight (123,748) Class E Shares, (vi) one hundred and twenty-three thousand seven hundred and forty-eight (123,748) Class F Shares, (vii) one hundred and twenty-three thousand seven hundred and forty-eight (123,748) Class G Shares, (viii) one hundred and twenty-three thousand seven hundred and forty-eight (123,748) Class H Shares, (ix) one hundred and twenty-three thousand seven hundred and forty-eight (123,748) Class I Shares, and (x) one hundred and twenty-three thousand seven hundred and forty-eight (123,748) Class J Shares, all having the rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation.

Subscription / Payment

- ROBERT FRIEDLANDER, Brazilian, married, businessman, bearer of the Identity Card RG no. 2881465 SSP/SP, enrolled with the CPF/MF under no. 610.003.618-53, resident and domiciled in the city of São Paulo, State of São Paulo, at Alameda Casa Branca, 1080, 2nd floor, Cerqueira César, here represented by Mr Pierre-Alexandre LECHANTRE, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Sao Paulo on 27 March 2014, hereto annexed, has declared to subscribe for the following New Shares: six hundred and eighteen thousand seven hundred and forty (618,740) new ordinary shares subdivided into (i) 61,874 Class A Shares, (ii) 61,874 Class B Shares, (iii) 61,874 Class C Shares, (iv) 61,874 Class D Shares, (v) 61,874 Class E Shares, (vi) 61,874 Class F Shares, (vii) 61,874 Class G Shares, (viii) 61,874 Class H Shares, (ix) 61,874 Class I Shares and (x) 61,874 Class J Shares, each having a nominal value of one cent of US Dollar (USD 0.01), which shall be issued with an aggregate share premium of twenty-six million one hundred and eighty-eight thousand four hundred and eighty-seven US Dollars and sixty cents (USD 26,188,487.60) and which shall be fully paid up by a contribution in kind consisting in 14.5% (fourteen point five percent) of the quotas in the share capital of UM; and

- ROBERTO LUIZ GUTTMANN, Brazilian, married, businessman, bearer of the Identity Card RG no. 5883919 SSP/SP, enrolled with the CPF/MF under no. 011.626.118-80, resident and domiciled in the city of São Paulo, State of São Paulo, at Rua Bela Cintra, 2262, Ap. 41, Jd. Paulista, here represented by Mr Pierre-Alexandre LECHANTRE, prenamed, by virtue of a proxy given in Sao Paulo, on 28 March 2014, hereto annexed, has declared to subscribe for the following New Shares: six hundred and eighteen thousand seven hundred and forty (618,740) new ordinary shares subdivided into (i) 61,874 Class A Shares, (ii) 61,874 Class B Shares, (iii) 61,874 Class C Shares, (iv) 61,874 Class D Shares, (v) 61,874 Class E Shares, (vi) 61,874 Class F Shares, (vii) 61,874 Class G Shares, (viii) 61,874 Class H Shares, (ix) 61,874 Class I Shares and (x) 61,874 Class J Shares, each having a nominal value of one cent of US Dollar (USD 0.01), which shall be issued with an aggregate share premium of twenty-six million one hundred and eighty-eight thousand four hundred and eighty-seven US Dollars and sixty cents (USD 26,188,487.60) and which shall be fully paid up by a contribution in kind consisting in 14.5% (fourteen point five percent) of the quotas in the share capital of UM.

The total contribution amount of fifty-two million three hundred and eighty-nine thousand three hundred and fifty US Dollars (USD 52,389,350.00), is allocated to (i) the share capital of the Company for an amount of twelve thousand three hundred and seventy-four US Dollars and eighty cents (USD 12,374.80) and (ii) the Company's share premium account for an amount of fifty-two million three hundred and seventy-six thousand nine hundred and seventy-five US Dollars and twenty cents (USD 52,376,975.20).

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

A report dated June 3, 2014, has been drawn up by Interaudit S.à r.l., a réviseur d'entreprises agréé, having its registered office at 37, rue des Scillas, L-2529 Howald, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to the requirements set out under article 26-1, 32-1(5) and 103 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended, which contains the following conclusion:

"Based on the verifications carried out as described above, we express no observation on the total value of the contribution, which corresponds at least to the number and nominal value of the shares to be issued as consideration together with the share premium".

The aforesaid report issued by Interaudit S.à r.l., prenamed, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Second resolution

The shareholders' meeting resolves to amend article 5.1 of the Company's articles of incorporation so as to reflect the foregoing capital increase, which shall therefore be read as follows:

" 5.1. The Company's share capital is set at eighty-nine thousand seven hundred and forty-seven US Dollars and eight cents (USD 89,747.08) represented by eight million nine hundred and seventy-four thousand seven hundred and eight (8,974,708) ordinary shares of one cent of US Dollar (USD 0.01) each, divided into (A) (i) eight hundred and ninety-seven thousand four hundred and fifty-seven (897,457) ordinary shares of class A (the "Class A Shares"); (ii) eight hundred and ninety-seven thousand four hundred and fifty-seven (897,457) ordinary shares of class B (the "Class B Shares"), (iii) eight hundred and ninety-seven thousand four hundred and fifty-seven (897,457) ordinary shares of class C (the "Class C Shares"), (iv) eight hundred and ninety-seven thousand four hundred and fifty-seven (897,457) ordinary shares of class D (the "Class D Shares"), (v) eight hundred and ninety-seven thousand four hundred and fifty-seven (897,457) ordinary shares of class E (the "Class E Shares"), (vi) eight hundred and ninety-seven thousand four hundred and fifty-nine (897,459)

ordinary shares of class F (the "Class F Shares"), (vii) eight hundred and ninety-seven thousand four hundred and sixty (897,460) ordinary shares of class G (the "Class G Shares"), (viii) eight hundred and ninety-seven thousand four hundred and sixty (897,460) ordinary shares of class H (the "Class H Shares"), (ix) eight hundred and ninety-seven thousand four hundred and sixty-one (897,461) ordinary shares of class I (the "Class I Shares") and (x) eight hundred and ninety-seven thousand four hundred and eighty-three (897,483) ordinary shares of class J (the "Class J Shares" and all together referred the "Shares" (actions de commanditaires)), and (B) one hundred (100) management shares (the "Management Shares") with a nominal value of one cent of US Dollar (USD 0.01) each. The Management Shares shall be held by Biotoscana Investments S.à r.l., prenamed, as unlimited shareholder (actionnaire commandité).

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to six thousand euros.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le trois juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «Biotoscana Investments & Cy S.C.A.», anc. Advent Cartagena & Cy S.C.A. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.861, constituée suivant acte du notaire soussignée en date du 26 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 14 octobre 2011, numéro 2480, page 119029. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois selon un acte du notaire soussignée en date du 25 mars 2014, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est sous la présidence de Madame Linda HARROCH, avocat, demeurant à Howald, Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Caroline SCULTEUR, maître en droit, demeurant à Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Augmenter le capital social de la Société à concurrence de douze mille trois cent soixante-quatorze Dollars US et quatre-vingt centimes (USD 12.374,80), afin de le porter de son montant actuel de soixante-dix-sept mille trois cent soixante-douze Dollars US et vingt-huit centimes (USD 77.372,28) jusqu'à quatre-vingt-neuf mille sept cent quarante-sept Dollars US et huit centimes (USD 89.747,08) par la création et l'émission d'un million deux cent trente-sept mille quatre cent quatre-vingt (1.237.480) nouvelles actions (désignées comme les «Nouvelles Actions»), divisées en classes A à J, ayant une valeur nominale d'un centime de Dollar US (USD 0,01) chacune et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société et devant être payées par un apport en nature consistant en 29% des parts détenues dans «UNITED MEDICAL LTDA», une société à responsabilité limitée brésilienne ayant ses bureaux de direction à São Paulo, Etat de São Paulo, à l'Avenida dos Imarés, 401, Indianópolis, enregistrée auprès du CNPJ/MF sous le numéro 68.949.239/0001-46 («UM»), d'un montant total de cinquante-deux millions trois cent quatre-vingt-neuf mille trois cent cinquante Dollars US (USD 52.389.350,00). L'apport total des Nouvelles Actions sera alloué au (i) capital social de la Société pour un montant de douze mille trois cent soixante-quatorze Dollars US et quatre-vingt centimes (USD 12.374,80) et (ii) au compte de prime d'émission de la Société pour un montant de cinquante-deux millions trois cent soixante-seize mille neuf cent soixante-quinze Dollars US et vingt centimes (USD 52.376.975,20).

2. Modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, de façon à refléter l'augmentation de capital.

3. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que tous les actionnaires de la Société ont été valablement convoqués par courrier envoyé le 20 mars 2014 et reconvocés le 30 mai 2014.

IV. Que la présente assemblée, réunissant 100% du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de douze mille trois cent soixante-quatorze Dollars US et quatre-vingt centimes (USD 12.374,80), afin de le porter de son montant actuel de soixante-dix-sept mille trois cent soixante-douze Dollars US et vingt-huit centimes (USD 77.372,28) jusqu'à quatre-vingt-neuf mille sept cent quarante-sept Dollars US et huit centimes (USD 89.747,08) par la création et l'émission d'un million deux cent trente-sept mille quatre cent quatre-vingt (1.237.480) nouvelles actions (désignées comme les «Nouvelles Actions»), chacune ayant une valeur nominale d'un centime de Dollar US (USD 0,01) et divisées en (i) cent vingt-trois mille sept cent quarante-huit (123.748) Actions de Classe A, (ii), cent vingt-trois mille sept cent quarante-huit (123.748) Actions de Classe B, (iii) cent vingt-trois mille sept cent quarante-huit (123.748) Actions de Classe C, (iv) cent vingt-trois mille sept cent quarante-huit (123.748) Actions de Classe D, (v) cent vingt-trois mille sept cent quarante-huit (123.748) Actions de Classe E, (vi) cent vingt-trois mille sept cent quarante-huit (123.748) Actions de Classe F, (vii) cent vingt-trois mille sept cent quarante-huit (123.748) Actions de Classe G, (viii) cent vingt-trois mille sept cent quarante-huit (123.748) Actions de Classe H, (ix) cent vingt-trois mille sept cent quarante-huit (123.748) Actions de Classe I et (x) cent vingt-trois mille sept cent quarante-huit (123.748) Actions de Classe J, chacune ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société.

Souscription - Paiement

- M. ROBERT FRIEDLANDER, de nationalité brésilienne, marié, home d'affaires, portant le numéro d'identité suivant 2881465 SSP/SP, enregistré auprès du CPF/MF sous le numéro 610.003.618-53, résidant et domicilié dans la ville de São Paulo, Etat de São Paulo, à Alameda Casa Branca, 1080, deuxième étage, Cerqueira César, ici représenté par Maître Pierre-Alexandre LECHANTRE, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Sao Paulo, le 27 mars 2014, ici annexée, déclare souscrire au nombre de Nouvelles Actions suivant: six cent-dix-huit mille sept cent quarante (618.740) nouvelles actions, subdivisées en (i) soixante-et-un mille huit cent soixante-quatorze (61.874) Actions de Classe A, (ii) soixante-et-un mille huit cent soixante-quatorze (61.874) Actions de Classe B, (iii) soixante-et-un mille huit cent soixante-quatorze (61.874) Actions de Classe C, (iv) soixante-et-un mille huit cent soixante-quatorze (61.874) Actions de Classe D, (v) soixante-et-un mille huit cent soixante-quatorze (61.874) Actions de Classe E, (vi) soixante-et-un mille huit cent soixante-quatorze (61.874) Actions de Classe F, (vii) soixante-et-un mille huit cent soixante-quatorze (61.874) Actions de Classe G, (viii) soixante-et-un mille huit cent soixante-quatorze (61.874) Actions de Classe H, (ix) soixante-et-un mille huit cent soixante-quatorze (61.874) Actions de Classe I et soixante-et-un mille huit cent soixante-quatorze (61.874) Actions de Classe J, chacune ayant une valeur nominale d'un centime de Dollar US (USD 0,01), émises avec une prime d'émission totale de vingt-six millions cent quatre-vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-sept Dollars US et soixante centimes (USD 26.188.487,60) et seront entièrement payées par un apport en nature consistant en 14,5% (quatorze virgule cinq pourcent) des parts détenues dans le capital social de UM; et

- M. ROBERTO LUIZ GUTTMANN, de nationalité brésilienne, marié, home d'affaires, portant le numéro d'identité suivant 5883919 SSP/SP, enregistré auprès du CPF/MF sous le numéro 011.626.118-80, résidant et domicilié dans la ville de São Paulo, Etat de São Paulo, à Rua Bela Cintra, 2262, Ap. 41, Jd. Paulista, ici représenté par Maître Pierre-Alexandre LECHANTRE, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Sao Paulo, le 28 mars 2014, déclare souscrire au nombre de Nouvelles Actions suivant: six cent-dix-huit mille sept cent quarante (618.740) nouvelles actions, subdivisées en (i) soixante-et-un mille huit cent soixante-quatorze (61.874) Actions de Classe A, (ii) soixante-et-un mille huit cent soixante-quatorze (61.874) Actions de Classe B, (iii) soixante-et-un mille huit cent soixante-quatorze (61.874) Actions de Classe C, (iv) soixante-et-un mille huit cent soixante-quatorze (61.874) Actions de Classe D, (v) soixante-et-un mille huit cent soixante-quatorze (61.874) Actions de Classe E, (vi) soixante-et-un mille huit cent soixante-quatorze (61.874) Actions de Classe F, (vii) soixante-et-un mille huit cent soixante-quatorze (61.874) Actions de Classe G, (viii) soixante-et-un mille huit cent soixante-quatorze (61.874) Actions de Classe H, (ix) soixante-et-un mille huit cent soixante-quatorze (61.874) Actions de Classe I et soixante-et-un mille huit cent soixante-quatorze (61.874) Actions de Classe J, chacune ayant une valeur nominale d'un centime de Dollar US (USD 0,01), émises avec une prime d'émission totale de vingt-six millions cent quatre-vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-sept Dollars US et soixante centimes (USD 26.188.487,60) et seront entièrement payées par un apport en nature consistant en 14,5% (quatorze virgule cinq pourcent) des parts détenues dans le capital social de UM.

Le montant total de l'apport consistant en cinquante-deux millions trois cent quatre-vingt-neuf mille trois cent cinquante Dollars US (USD 52.389.350,00) est alloué au (i) capital social de la Société pour un montant de douze mille trois cent soixante-quatorze Dollars US et quatre-vingt centimes (USD 12.374,80) et (ii) au compte de prime d'émission de la Société pour un montant de cinquante-deux millions trois cent soixante-seize mille neuf cent soixante-quinze Dollars US et vingt centimes (USD 52.376.975,20).

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Un rapport, en date du 3 juin 2014, a été dressé par Interaudit S.à r.l., un réviseur d'entreprises agréé, ayant son siège social au 37, rue des Scillas, L-2529 Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu des dispositions prévues sous les

articles 26-1, 32-1 (5) et 103 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et tire la conclusion suivante:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale de l'apport, qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie avec la prime d'émission».

Le rapport émis par Interaudit S.à r.l., prénommé, sera annexé au présent acte afin d'être enregistré en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, de façon à refléter l'augmentation de capital ci-dessus et qui doit désormais être lu comme suit:

« 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital social de quatre-vingt-neuf mille sept cent quarante-sept Dollars US et huit centimes (USD 89.747,08), représenté par huit millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent huit (8.974.708) actions ordinaires ayant chacune une valeur nominale d'un cent de Dollar US (USD 0,01) divisées en (A) (i) huit cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent cinquante-sept (897.457) actions de classe A (les «Actions de Classe A»), (ii) huit cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent cinquante-sept (897.457) actions de classe B (les «Actions de Classe B»), (iii) huit cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent cinquante-sept (897.457) actions de classe C (les «Actions de Classe C»); (iv) (i) huit cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent cinquante-sept (897.457) actions de classe D (les «Actions de Classe D»); (v) huit cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent cinquante-sept (897.457) actions de classe E (les «Actions de Classe E»), (vi) huit cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent cinquante-neuf (897.459) actions de classe F (les «Actions de Classe F»), (vii) huit cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent soixante (897.460) actions de classe G (les «Actions de Classe G»), (viii) huit cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent soixante (897.460) actions de classe H (les «Actions de Classe H»), (ix) huit cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent soixante-et-une (897.461) actions de classe I (les «Actions de Classe I»), (x) huit cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-trois (897.483) actions de classe J (les «Actions de Classe J») et ensemble référencées comme les «Actions») et (B) cent (100) actions de commandité (les «Actions de Commandité») ayant chacune une valeur nominale d'un cent de Dollar US (USD 0,01) chacune. Les Actions de Commandité seront détenues par Biotoscana Investments S.à r.l., en tant qu'actionnaire indéfiniment responsable (l'actionnaire commandité).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Signé: L. HARROCH, C. SCULTEUR, P.A. LECHANTRE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 05 juin 2014. Relation: EAC/2014/7966. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014088996/270.

(140106074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

JFK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4171 Esch-sur-Alzette, 138, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 170.229.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire VBM Sàrl

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2014084687/13.

(140100521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Leon Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 134.720.

In the year two thousand fourteen,
on the twelfth day of June.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "LEON INVESTMENT S.A.", a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed enacted by the undersigned notary on 17 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 187 of 24 January 2008, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 134720 (the "Company"). The Articles of Incorporation of the Company were amended for the last time pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary on 1st April 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1463 of 4 July 2011.

The Extraordinary General Meeting is declared open with Mrs Danielle SCHROEDER, company manager, residing professionally at 21, boulevard de la Pétrusse, Luxembourg, in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Fadhila MAHMOUDI, employee, residing professionally at 21, boulevard de la Pétrusse, Luxembourg. The meeting elects as scrutineer Mr Antoine HIENTGEN, economist, residing professionally at 21, boulevard de la Pétrusse, Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- Amendment of article eleven (11) of the articles of association concerning the annual general meeting, to read as follows:

" **Art. 11.** The annual general meeting is held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the last business day of the month of June of each year at 11.00 a.m.."

II.- The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their representatives and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III.- It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total subscribed share capital are present or represented at the meeting. The shareholders present or represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

IV.- The present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on the items on the agenda.

After deliberation, the Extraordinary General Meeting of shareholders adopts unanimously the following sole resolution:

Sole resolution:

The Extraordinary General Meeting of shareholders RESOLVES to amend article ELEVEN (11) of the articles of association concerning the annual general meeting, to read as follows:

Art. 11. "The annual general meeting is held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the last business day of the month of June of each year at 11.00 a.m.."

There being no further business, the meeting is thereupon closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze,

le douze juin.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «LEON INVESTMENT S.A.», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 24 janvier 2008, numéro 187, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134720 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 1^{er} avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1463 du 4 juillet 2011.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Danielle SCHROEDER, directeur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Fadhila MAHMOUDI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antoine HIENTGEN, économiste, avec adresse professionnelle à L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'ordre du jour de la présente assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour:

Modification de l'article onze (11) des statuts concernant l'assemblée générale annuelle comme suit:

Art. 11. «L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier jour ouvrable du mois de juin de chaque année à quatorze heures trente»

II. Les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III. Il résulte ainsi de la liste de présence que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée. Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'aucune convocation n'était nécessaire.

IV. La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, la seule résolution suivante:

Résolution unique:

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article ONZE (11) des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 11. «L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier jour ouvrable du mois de juin de chaque année à onze heures.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. SCHROEDER, F. MAHMOUDI, A. HIENTGEN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 juin 2014. Relation: EAC/2014/8344. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014089407/105.

(140105589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.